



ALLIANCE FOR LAND,
INDIGENOUS AND
ENVIRONMENTAL
DEFENDERS



UNIVERSAL RIGHTS GROUP
LATIN AMERICA

Freedom
House

LIFELINE

FOR EMBATTLED CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

26 mai 2022

Renforcer le soutien aux défenseurs de l'environnement et du climat : De nouveaux rapports présentent des recommandations aux donateurs et aux organisations de la société civile

L'Alliance for Land, Indigenous and Environmental Defenders (ALLIED) et le Universal Rights Group, avec le soutien de Freedom House et du Lifeline Fund for Embattled Civil Society Organisations, ont publié deux rapports complémentaires présentant des recommandations spécifiques aux donateurs et aux organisations internationales de la société civile sur la manière d'accroître le soutien aux défenseurs des droits environnementaux (DDE) et aux activistes climatiques.

Les deux rapports, "Soutenir les défenseurs des droits de l'homme dans le domaine de l'environnement" et "Comprendre et répondre aux besoins de protection des activistes et des mouvements climatiques", présentent des recommandations pratiques que les donateurs et les organisations de la société civile internationale peuvent intégrer dans leurs stratégies de protection et de prévention du préjudice subi par les défenseurs des populations indigènes, de l'environnement et des terres.

Malgré leur contribution essentielle aux droits humains et au développement durable, les défenseurs des droits humains en matière environnementale sont le groupe de défenseurs le plus menacé. En effet, 59% des défenseurs des droits humains tués en 2021 travaillaient pour la défense de la terre, de l'environnement et des droits des peuples indigènes. Beaucoup d'autres ont subis des violences, de la stigmatisation, des campagnes de dénigrement, des attaques numériques et d'autres violations et atteintes à leurs droits humains. En réponse à cela, de nombreuses entités, y compris des donateurs et des organisations de la société civile, ont mis en place des stratégies pour aider les défenseurs des droits humains à faire face à ces menaces et à bien d'autres.

Par exemple, ces dernières années les donateurs et les fondations sont devenues de plus en plus conscientes de l'importance d'intégrer des stratégies de protection pour leurs bénéficiaires indigènes et autres qui travaillent sur les questions environnementales, foncières et climatiques, en plus de financer leurs activités sous forme de projets. Cependant, les stratégies de financement pour différentes questions clés (par exemple, l'environnement, les droits humains, l'espace civique, les droits fonciers, le changement climatique) restent largement cloisonnées, ce qui empêche des réponses plus solides pour soutenir les DDE.

Les activistes climatiques travaillant à l'intersection du climat et des droits humains sont particulièrement confrontés à ce même manque de protection que les DDE.

C'est dans ce contexte qu'ALLIED a publié un rapport pour présenter des recommandations spécifiques aux donateurs et aux organisations de la société civile internationale sur la façon de renforcer le soutien donné aux DDE. S'appuyant sur ce travail et en réponse à la préoccupation de nombreux activistes climatiques qui ne se considèrent pas comme des défenseurs des droits de humains, le Universal Rights Group, avec le soutien de Freedom House et du Lifeline Fund for Embattled Civil Society Organisations, a publié un rapport d'accompagnement axé sur la nécessité de protéger les activistes climatiques et leur travail.

Principales observations

1. RECOUPEMENTS : Les DDE et les activistes écologistes viennent d'horizons et de contextes divers : femmes, défenseurs des populations autochtones, militants urbains, enfants, étudiants, scientifiques et communautés rurales, pour n'en citer que quelques-uns. Malgré cette diversité, il existe un chevauchement considérable entre le travail de nombreux défenseurs des droits humains, des DDE et des activistes climatiques. En raison de la nature interdépendante des trois crises environnementales, la plupart des défenseurs des droits humains défendent également le climat ; de même, la protection de l'environnement fait partie intégrante du travail de nombreux activistes climatiques. De même, la protection de l'environnement fait partie intégrante du travail de nombreux activistes pour le climat. Dans le même temps, en raison de la relation étroite entre les droits humains et l'environnement, de nombreux DDE et militants climatiques prônent également la réalisation du droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau et bien d'autres. En outre, les DDE et les activistes climatiques revendiquent la protection, entre autres, de leurs droits à la défense des droits de l'homme, à la liberté d'association et de réunion pacifique, à la liberté d'opinion et d'expression pour défendre l'environnement, dans un climat de sécurité.

2. INTERSECTIONNALITÉ : Les risques auxquels sont confrontés les DDE, y compris les activistes climatiques, sont impactés par le contexte et leur identité. L'intersectionnalité joue un rôle clé dans les risques encourus par ces défenseurs, car certaines identités augmentent la probabilité que la violence ou d'autres tactiques soient utilisées pour restreindre leur activisme ou entraver leur résilience. Cela est particulièrement le cas des femmes et des peuples autochtones. Les risques intersectionnels augmentent non seulement les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les défenseurs, mais ils constituent également un obstacle à leur recherche effective de soutien.

3. OPPOSITION À DES INTÉRÊTS PUISSANTS : En défendant l'environnement et le climat, les DDE, y compris les activistes climatiques, s'opposent à de puissants intérêts politiques et économiques. Cela se traduit souvent par des menaces sur leurs droits humains, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique, à la santé mentale, à la participation, à l'accès à l'information, et bien d'autres encore.

4. LE TRAVAIL COLLECTIF : Malgré des traits communs avec d'autres défenseurs des droits humains, il existe certaines particularités qui façonnent les risques spécifiques aux DDE et activistes climatiques, et donc leur besoins de soutien. Par exemple, les DDE et les défenseurs du climat travaillent rarement seuls, mais plutôt dans le cadre de groupes - communautés, réseaux et mouvements. Comme les causes qu'ils défendent ont tendance à être collectives, leurs stratégies de plaidoyer le sont aussi. Par conséquent, les risques et les menaces auxquels ils sont confrontés ont généralement un impact sur (et ciblent) des groupes entiers. En outre, la plupart de ces défenseurs sont particulièrement vulnérables aux conséquences de la dégradation de l'environnement, qui touche également des populations entières.



Stratégies efficaces pour soutenir les DDE, y compris les activistes climatiques

a. Sensibiliser au rôle des activistes climatiques en tant que défenseurs des droits humains et de l'environnement, et au rôle des DDE des défenseurs des droits humains.

b. Mettre davantage l'accent sur la prévention des attaques par le biais de stratégies visant à garantir un espace civique ouvert et des cadres de protection de l'environnement solides qui garantissent un contexte sûr et propice à la défense de l'environnement, y compris un climat de sécurité. La construction de récits positifs autour de la défense de l'environnement et du climat est un besoin pressant pour les DDE dans le cadre de ces efforts, en vue de démystifier les idées fausses et les préjugés qui renforcent leur vulnérabilité.

La plupart des défenseurs de l'environnement et du climat sont conscients des obstacles et des menaces concrètes auxquels ils sont confrontés, de la manière dont ils doivent être traités et des types de soutien dont ils ont besoin pour contrer ces menaces. Ainsi, une stratégie de soutien efficace doit reconnaître que les défenseurs des droits humains sont agents de leur propre protection. Cette reconnaissance va de pair avec la reconnaissance du fait que le soutien doit être adapté au contexte et aux identités. Sur le plan pratique, cela signifie que les organisations doivent ouvrir des espaces pour la participation effective des DDE lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de toutes les stratégies de soutien.

c. Renforcer la résilience pour aider les DDE, y compris les activistes climatiques, à identifier et à traiter les risques qui les affectent. Cela comprend :

- l'intégration et le renforcement de la protection collective ;
- accroître l'accès à l'information, notamment par le biais d'espaces physiques et numériques sûrs et de lieux d'échange entre pairs ;
- renforcer la protection numérique des défenseurs ;
- s'attaquer aux " coûts cachés " de la défense de l'environnement et du climat, notamment en soutenant les défenseurs par des financements et un renforcement des capacités afin de maintenir à flot leurs organisations et leurs communautés, et de couvrir les frais de subsistance et administratifs ;
- offrir une assistance psychologique, y compris une aide professionnelle d'urgence
- fournissant des conseils et des formations juridiques pour faire valoir leurs droits, y compris, mais pas exclusivement, en cas de criminalisation ;
- offrir un financement flexible pour soutenir les activités de défense de l'environnement et du climat, ainsi que pour faciliter l'accès à d'autres stratégies d'assistance - telles que l'assistance juridique ;
- renforcer et encourager la création de réseaux et d'alliances en tant que moyens essentiels d'accroître l'accès à la protection et au soutien.

d. Adopter une approche d'intersectionnalité et de genre pour renforcer le soutien spécifique et la reconnaissance des femmes défenseuses, notamment en démantelant les structures de cloisonnement avec les organisations de défense des droits des femmes et en favorisant l'autonomisation et la responsabilisation des femmes.

e. Adopter des approches flexibles pour répondre rapidement aux situations d'urgence, c'est-à-dire aux risques imminents pour la vie, l'intégrité et le travail des DDE. Les domaines spécifiques où le soutien d'urgence est le plus nécessaire sont la sécurité numérique, la défense juridique, la protection physique, le bien-être psychologique et l'aide humanitaire.

f. Aider les DDE à faire valoir leurs droits, notamment en matière de justice, de réparation et de non-répétition, en les formant et en leur donnant les moyens d'agir, ainsi qu'à leurs communautés, et en renforçant le soutien juridique.



Recommandations pour accroître la capacité de sensibilisation et de soutien

Le soutien des DDE, y compris des activistes climatiques, ne doit pas être conçu à partir de nouveaux types de soutien, mais plutôt de nouvelles formes de soutien pour diffuser et articuler ces formes déjà existantes afin d'aider les défenseurs des droits humains et d'atteindre les plus isolés et les plus à risque d'entre eux. En effet, les deux rapports rendent deux conclusions clés : 1. il existe une fissure empêchant une communication efficace entre les organisations de soutien et de nombreux DDE, autochtones et ruraux, et 2. de nombreuses organisations n'ont pas la capacité de répondre à toutes les demandes de soutien qu'elles reçoivent. Voici quelques recommandations pour résoudre ces problèmes :

- g. Accroître la sensibilisation, partager les informations et améliorer les communications afin de faciliter l'identification et l'accès aux sources potentielles de soutien.** Les organisations locales, de terrain et les médias sont des canaux efficaces pour informer les DDE les plus isolés, tout comme la diffusion d'informations sur les ressources de soutien et les mécanismes pour y accéder dans des formats adaptés au contexte et à la langue.
- h. Rendre le soutien accessible aux DDE qui en ont le plus besoin.** Pour ce faire, simplifier les procédures de demande, expliquer et décrire le soutien offert en termes simples, dans les langues locales et dans des formats adaptés au contexte, réviser les conditions d'admissibilité et les processus de vérification longs et stricts ainsi que supprimer les obstacles de fait (c'est-à-dire l'âge et la langue).
- i. Créer et renforcer les réseaux.** Les réseaux et les coalitions constituent un système de soutien essentiel pour les défenseurs des droits humains, leurs communautés et leurs organisations ; ils catalysent et canalisent différentes formes de solidarité et de protection et aident à identifier les possibilités de collaboration et de coopération entre les organisations.

Travailler par le biais de réseaux et créer des possibilités de recours juridiques efficaces au sein des réseaux et coalitions existants est un moyen efficace d'accroître la capacité à soutenir les DDE à travers le monde, ainsi que d'atteindre les plus isolés et les plus à risque d'entre eux. Travailler par le biais de réseaux implique de renforcer les organisations locales en leur offrant un financement et un renforcement de leurs capacités et en travaillant plus étroitement avec elles. Il s'agit également de veiller à ce que le travail et les stratégies des acteurs de soutien en matière de droits humains, de défense de l'environnement, de changement climatique, de moyens de subsistance et de droits des femmes ne soient pas cloisonnés mais plutôt interconnectés. Il peut également s'avérer nécessaire de collaborer avec des acteurs non traditionnels et de créer ou de renforcer des relations bilatérales avec le monde universitaire, la communauté scientifique et le secteur privé afin d'explorer les possibilités d'accroître le soutien aux DDE. Une mise en réseau efficace implique également de veiller à ce que les réseaux internationaux existants renforcent la coordination entre eux et que les stratégies des acteurs de soutien (y compris les donateurs et les fondations) en matière de droits humains, de défense de l'environnement, de changement climatique, de moyens de subsistance et de droits des femmes ne soient pas cloisonnées mais plutôt interconnectées.

- j. Augmenter la capacité des fonds d'urgence et de non-urgence existants** (c'est-à-dire les fonds généraux tels que le Lifeline Fund ou le Frontline Defenders Fund, et les fonds spécifiques tels que le National Justice Mergency Fund et les fonds d'urgence de International Land Coalition) afin de renforcer le soutien aux activistes environnementaux et climatiques. Les moyens spécifiques pour renforcer la capacité de soutien comprennent l'augmentation du financement et la suppression des structures de cloisonnement (comme expliqué ci-dessus).

L'étape suivante consiste pour les fonds et les organisations de défense des droits humains, de protection de l'environnement, de sécurité et d'activisme climatique à travailler ensemble de manière coordonnée afin d'accroître la protection des défenseurs de l'environnement et du climat. Cela ne nécessitera peut-être pas de créer de nouveaux fonds et structures, mais plutôt d'accroître la capacité de ceux qui existent déjà et de concevoir des mécanismes efficaces pour leur coordination et leur collaboration.

Pour plus d'informations: mariana@universal-rights.org ocoordinator@allied-global.org